



**CLUB NAUTIQUE MUNICIPAL BARALBIN**  
F.F.E.S.S.M. N° 06 10 0078  
Hôtel de Ville Place Carnot  
10200 BAR SUR AUBE



## INFORMATION COTISATION

### Grenouillotes et Grenouillots

Voici les cotisations pour la saison :

Catégorie	Adhésions club	Licence	Total Hors assurance*
<b>Adultes:</b> 16 ans et plus	<b>85.60 €</b>	<b>38.80 €</b>	<b>124.40 €</b>
<b>Jeunes:</b> 12 / 16 ans	<b>77.25 €</b>	<b>24.55 €</b>	<b>101.80 €</b>
<b>Enfants:</b> - 12ans	<b>77.10 €</b>	<b>10.90 €</b>	<b>98 €</b>
<b>Nageur, Apnéiste</b>	<b>27.50 €</b>	<b>38.80 €</b>	<b>66.30 €</b>
<b>Passager</b>	<b>32 €</b>	<b>38.80 €</b>	<b>70.80 €</b>

\*Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique.

Les licenciés sont libres de se rapprocher de tout assureur de leur choix susceptible de leur proposer des garanties adaptées à leur situation. Mais la licence permet d'avoir accès aux contrats spécialement élaborés par l'assureur de la Fédération. Elle permet, si vous le désirez, de souscrire une Assurance Individuelle Accident Loisir 1, Loisir 2, Loisir 3.

Pour plus d'info: <http://www.cabinet-lafont.com>

**Important :** conformément aux textes en vigueur, la Licence F.F.E.S.S.M. ne pourra pas vous être remise sans un Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques.

La FFESSM est en attente de compléments d'information sur la déclinaison future du décret, discipline par discipline pour nos activités fédérales.

Pour l'instant et pour la saison 2017, pas de changement.

D'autre part nous n'avons aucune certitude de pouvoir bénéficier des services du centre Médico-Sportif.

Rapprochez-vous de votre médecin traitant.

Un droit d'entrée de 20,00 €, est prévu dans notre règlement intérieur pour les nouveaux membres.

Veillez acquitter votre cotisation à l'ordre du CNMB **avant novembre 2015** à notre Trésorière Marie-Claude CHAPUT. Vous recevrez votre licence au début du mois suivant votre inscription. Vous joindrez à votre paiement le certificat médical et la feuille d'inscription.

Un paiement échelonné est toujours possible

*Merci pour votre contribution aux activités du Club.  
Sans vous il ne pourrait fonctionner...*

Je vous souhaite une belle saison

Déclaration en Sous Préfecture de BAR sur AUBE le 11 février 1975 sous le N° 604  
Agrément Ministériel N° 10S60 le 6 mai 1981 N° SIREN 448 028 167 000 14  
Agrément DDJS N°01003ET0061 du 21 juillet 2003